

## EMPLOYE DE VENTE SPECIALISE (OPTION A : PRODUITS ALIMENTAIRES)

### Magalie, Vendeuse

« J'informe les clients sur la fabrication et la composition des produits et les conseille. Après avoir éventuellement pesé, coupé ou tranché les denrées, je réalise la vente elle-même. Je surveille l'état des réserves et des chambres froides ainsi que l'état marchand des rayons, et nettoie les équipements, le matériel et l'espace de vente. Je procède au comptage des produits en vue de l'inventaire et des achats à effectuer. Je peux exercer en boulangerie, pâtisserie, charcuterie, commerce de primeurs, poissonnerie, fromagerie.. »



#### >ACTIVITES

Placé sous l'autorité du commerçant ou du responsable du point de vente ou du rayon, le titulaire de ce CAP accueille et informe le client. Il lui présente les caractéristiques techniques et commerciales des produits, le conseille et conclut la vente. Il propose des services d'accompagnement et contribue à la fidélisation de la clientèle. Il participe par ailleurs à la réception, à la préparation et à la mise en valeur des produits, et, le cas échéant, à leur expédition.

#### >OU ET COMMENT ?

L'employé doit adopter les comportements et attitudes conformes en vue de garantir la sécurité, notamment sanitaire, des produits et doit s'adapter aux rythmes commerciaux et saisonniers dans le respect des contraintes réglementaires spécifiques aux différents secteurs dans lesquels il exerce son activité.

#### >PROFIL

Le métier de vendeur requiert des aptitudes professionnelles et une méthodologie de la nutrition et de l'hygiène alimentaire ainsi que le sens de la persuasion, une bonne présentation. Il peut travailler le samedi, parfois le dimanche et les jours fériés.

#### >CARRIERES

L'exercice du métier s'effectue dans des contextes très variables. Il peut être employé dans tous types de commerce : Hypermarché, supermarché ou hard discount, Petites surfaces de proximité, Grands Magasins, Magasins à succursales. Avec l'expérience professionnelle, le vendeur peut ouvrir son magasin ou devenir gérant.

#### >QUELLES FORMATIONS ?

##### -Niveau V

Après la 3<sup>ème</sup> – CAP EMPLOYE DE COMMERCE MULTI SPECIALITE

##### -Niveau IV

Niveau BAC – BAC PRO COMMERCE ou BAC PRO VENTE

**LE VENDEUR PEUT TRAVAILLER SEUL OU EN EQUIPE, LE CONTACT AVEC LA CLIENTELE EST ESSENTIEL. IL PEUT ETRE EMPLOYE DANS DIFFERENTS TYPES DE COMMERCE : TRADITIONNELLE, GRAND MAGASIN, SUPER ET HYPERMARCHÉ, GRANDE SURFACE SPECIALISEE.**

#### POUR EN SAVOIR PLUS

Onisep

Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège

#### METIERS PROCHES